



Dossier du BHI N° S1/1001/WP

LETTRE CIRCULAIRE 44/2010  
26 juillet 2010

## PROPOSITIONS DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET DE L'OHI POUR 2011

- Références :
- Règlement financier de l'OHI, article 8
  - Décision N°24 de la XVII<sup>ème</sup> Conférence HI – Programme de travail 2008-2012
  - Décision N°32 de la XVII<sup>ème</sup> Conférence HI – Budget quinquennal 2008-2012

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

1. Conformément à l'Article 8 du Règlement financier de l'OHI, le budget de l'OHI proposé pour 2011 (**Annexe A**) est, par la présente, soumis aux membres de la Commission des finances, aux fins de commentaires. Le BHI a établi ce budget à partir du programme de travail pour 2011 et du budget quinquennal approuvé par la XVII<sup>ème</sup> Conférence HI. Il n'est pas demandé aux membres de la CF de réviser le programme de travail de l'OHI proposé pour 2011 (**Annexe B**) ; le Comité de direction estime toutefois que celui-ci fait partie intégrante du budget et l'a donc inclus à ce titre. Une description du budget et du programme de travail de l'OHI pour 2011, qui développe les brèves explications et les chiffres fournis dans les documents principaux, est jointe en **Annexe C**.

2. Nous attirons votre attention sur les ajustements suivants apportés aux «Revenus», dans le cadre de la préparation de cette proposition :

### Tableau I. Revenus :

Le budget quinquennal approuvé par la XVII<sup>ème</sup> Conférence prévoit une augmentation de la valeur unitaire de la part de contribution de 1,5% pour l'année 2011, pour atteindre 4 044,25 €, mais, compte tenu de la bonne situation financière de l'Organisation, le Comité de direction propose de maintenir la valeur unitaire de la part au même niveau qu'à celui en vigueur depuis 2005, c'est-à-dire à 3 984,48 €.

Le budget de 2011 tient compte de l'adhésion du Qatar et de l'Irlande et du rétablissement des droits et prérogatives du Suriname ainsi que de l'accroissement net d'une part en raison des variations dans les tonnages déclarés ; tous ces éléments sont intervenus depuis l'approbation du budget quinquennal par la XVII<sup>ème</sup> Conférence HI. Dans ce contexte, le nombre de part est passé de 673 (comme prévu dans le budget quinquennal – référence c) à 687. Compte tenu des 4 parts impayées associées aux deux Etats membres suspendus, le nombre de parts prises en compte pour le calcul des revenus s'élève à 683, et détermine un revenu de contributions de 2 721 400 Euros.

Les chiffres des autres revenus ont été mis à jour afin de tenir compte :

- d'un ajustement de la taxe interne sur les salaires (163 460€ au lieu de 166 861 €)
- d'une réduction des ventes de publications suite à la décision de les distribuer à titre gratuit (1 500 € au lieu de 10 500 €)
- d'une diminution des intérêts bancaires en raison de la baisse des taux monétaires sur les marchés financiers (25 000 € au lieu de 47 500 €).

**Le total des revenus prévus de l'OHI s'élève donc à 2 919 460 Euros.**

**Tableau II. Dépenses :**

Le Comité de direction propose un montant total de dépenses de 2 917 927 €, comme indiqué ci-dessous. Ce niveau de dépenses est quasiment identique à celui approuvé par la XVII<sup>ème</sup> Conférence HI, soit 2 926 927 €, dans le cadre de l'adoption du budget quinquennal (voir référence c) :

<i>Chapitre I. Coûts afférents au personnel :</i>	2 202 519 Euros
<i>Chapitre II. Dépenses de fonctionnement :</i>	532 035 Euros
<i>Chapitre III. Dépenses d'investissement :</i>	67 273 Euros
<i>Chapitre IV – Dotation aux fonds dédiés :</i>	116 100 Euros
<b>Montant total des dépenses :</b>	<b>2 917 927 Euros</b>

3 Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2011 (**Annexe B**) est scindé de façon explicite en trois programmes de l'OHI tels que définis dans le plan stratégique de l'OHI approuvé par les Etats membres lors de la CHIE de 2009. Son contenu a été extrait et établi à partir du programme de travail quinquennal approuvé et des nouvelles activités qui ont vu le jour par la suite. Pour chaque élément du programme, les orientations stratégiques et les indicateurs de performance les plus appropriés du plan stratégique ont été indiqués en tant que référence.

4 Il est demandé aux membres de la Commission des finances de bien vouloir examiner **l'Annexe A** et de fournir des commentaires au BHI, avant le **20 septembre 2010**.

5 Le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2010 seront ensuite communiqués aux Etats membres pour approbation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction ,



Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur

**Pièces jointes :**

- Annexe A – Budget de l'OHI proposé pour 2011.
- Annexe B – Programme de travail de l'OHI proposé pour 2011.
- Annexe C – Programme de travail et budget pour 2011–Document explicatif.

## INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANISATION

## ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

BUDGET FOR 2011  
TABLE I - INCOME - (Euros)

## ANNEX A

Budget approuvé 2009 Approved budget	Budget approuvé 2010 Approved budget	Budget quinquennal 2011 Approved 5Years Budget
0.00	0.00	1.50
684.0	682.0	673.0
3 984.48	3 984.48	4044.25
2 725 384	2 717 415	2 721 778
9 000	1 500	10 500
0	0	0
45 000	25 000	47 500
7 900	8 100	8 100
157 666	157 650	166 861
-----	-----	-----
2 944 950	2 909 665	2 954 739
=====	=====	=====

BUDGET POUR 2011  
TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

## ANNEXE A

	Budget révisé 2011 Updated budget
Percentage of increase proposed (%) Pourcentage d'augmentation proposé	0.00
Final number of shares Nombre de parts définitif	683
Unit share value - Valeur unitaire de la part	3984.48
A. CONTRIBUTIONS	
Contributions	687
provision for suspended Member States	-4
Basis for budget estimates	683
	2 737 338
	-15 938
	2 721 400
B. SALES OF PUBLICATIONS	1 500
Ventes de publications	
C. ADVERTISEMENTS IN PUBLICATIONS	0
Annonces dans les publications	
D. INTEREST ON BANK ACCOUNTS	25 000
Intérêts sur comptes en banques	
E. EXTRAORDINARY INCOME	8 100
Revenus exceptionnels	
F. INTERNAL TAX	
Imposition interne	163 460
	-----
	2 919 460
	=====

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
BUDGET POUR 2011  
TABLEAU II - DEPENSES - (Euros)

Budget approuvé 2009 Approved budget Euros	Budget approuvé 2010 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2011 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTER - CHAPITRE	Budget révisé 2011 Updated Budget Euros
			I. PERSONNEL COSTS	
			DEPENSES DE PERSONNEL	
2 084 791	2 137 133	2 207 519	Salaries Directing Committee - Comité de direction	2 202 519
			Salaries Other staff - Autres membres du personnel	
			Social charges - Charges sociales	
			Benefits and Pensions - Prestations de retraite	
			Controllable Personnal cost - Coût de personnel	
524 365	533 626	541 035	II. CURRENT OPERATING COSTS	532 035
			DEPENSES DE GESTION COURANTE	
			Maintenance, communications, etc.. - Entretien et communications	
			Consulting - Consultants	
			Travels - Déplacements	
			Publications	
69 224	69 248	62 273	III. CAPITAL EXPENDITURE	67 273
			DEPENSES DE CAPITAL	
			IV. ALLOCATIONS TO FUNDS	
7 900	8 000	8 100	- GEBCO Fund - Fonds pour la Carte Bathymétrique	8 100
3 000	3 000	3 000	- Renovation Fund - Fonds de rénovation	3 000
40 000	40 000	30 000	- Conferences Fund - Fonds pour les conférences / assemblées	30 000
20 000	20 000	20 000	- Director's Removal Fund	20 000
			Fonds pour le déménagement des Directeurs	
70 000	65 000	55 000	- Capacity Building Fund - Fonds de renforcement des capacités	55 000
0	0	0	- Printing Fund - Fonds d'impression	0
-----	-----	-----		-----
2 819 280	2 876 007	2 926 927		2 917 927

TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE - Détail des dépenses

Budget approuvé 2009 Approved budget Euros	Budget approuvé 2010 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2011 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2011 Updated Budget Euros
418 200	439 700	447 892	I. PERSONNEL COSTS - Dépenses de personnel	
539 047	570 500	570 487	a) Salaries - Directing Committee - Comité de direction	459 000
123 922	129 500	131 151	b) Salaries - Category A - Personnel de Catégorie A	589 500
412 870	436 800	436 951	- Translators - Personnel de Traduction	134 700
10 558	6 000	11 173	- General Services (B & C) - Services généraux	451 400
			Overtime for B & C Categories - Heures supplémentaires (Costs dependent on Salaries)	6 000
34 406	36 400	36 413	c) Annual Bonus (B & C Categories) - Gratification annuelle	37 617
307 807	320 900	325 760	d) Payment to Retirement schemes - Cotis, patronale de retraite	330 890
15 683	15 000	16 597	e) Insurances based on wages - Assurances assises sur salaires	15 425
67 333	65 500	71 157	f) Medical (GAN premiums) - Primes médicales versées au GAN	69 638
31 212	14 500	32 473	g) Family Allowances - Allocations familiales	11 500
34 440	16 500	36 449	h) Education Grants - Allocations pour frais d'études	11 500
			(Costs independent of Salaries)	
70 000	70 000	70 000	i) Medical claims paid - Remboursements de soins	70 000
-15 000	-15 000	-15 000	Medical - refunds from GAN - Remboursements obtenus du GAN	-15 000
0	0	0	j) Home rental - Indemnité de logement	0
12 505	9 000	13 234	k) Home Leave - Congés dans les foyers	9 000
0	0	0	m) Pensions to retired staff - Pensions versées aux retraités	0
5 100	5 100	5 100	n) Miscellan. Personnel Expenses - Autres dépenses de personnel	5 100
			(Controllable Personnel costs)	
6 253	6 250	6 617	o) Salaries - Temporary staff - Personnel temporaire	6 250
10 455	10 483	11 065	p) IHB Staff training - Formation du personnel du BHI	10 000
-----	-----	-----		-----
2 084 791	2 137 133	2 207 519	TOTAL CHAPTER I	2 202 519

Budget approuvé 2009 Approved budget Euros Budget approuvé	Budget approuvé 2010 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2011 Approved 5Years Budget Euros	TABLE II A - Continued  CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2011 Updated Budget Euros
			II. CURRENT OPERATING COSTS	
			(Maintenance, communications, etc...)	
57 222	58 400	59 534	a) Maintenance of building - Entretien des locaux	59 600
2 000	2 200	2 000	Multirisk insurance - Assurance multi-risques	2 200
36 414	37 200	37 885	Maintenance of IT equipments - Entretien des équipements	39 200
13 566	8 000	14 114	b) Office Stationery - Fournitures de bureau	8 500
41 616	42 000	43 297	c) Postage, telephone, telex, telefax - Télécommunications	43 000
3 672	3 000	3 820	d) Local Travel - Déplacements locaux	3 300
6 222	6 000	6 473	e) Bank Charges - Charges bancaires	6 000
40 000	45 000	40 000	f) Consultancy (Others than Auditors) - Consultants (hors audit)	43 000
4 182	4 300	4 351	g) Auditors fees - Honoraires du commissaire aux comptes	4 300
21 061	21 000	21 034	h) Public Relations - Relations publiques	21 000
1 000	1 000	1 000	i) Miscellan. Operating Expenses - Autres charges d'exploitation	1 000
			(Travel costs)	
47 000	50 000	47 000	j) Cap. Building (Progr. 3, Elem 3.3-3.5) - Renfor, des capacités	45 000
224 400	228 000	233 466	k) Long Distance (Others, except just above) - Grands déplacements	230 000
			(Publications costs)	
11 424	12 000	11 886	l) I.H. Review - Revue hydrographique internationale	12 000
14 586	15 526	15 175	m) Other publications - Autres publications	13 935
-----	-----	-----		-----
524 365	533 626	541 035	TOTAL CHAPTER II	532 035

Budget approuvé 2 009 Approved budget Euros	Budget approuvé 2 010 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2 011 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS Chapitres et postes budgétaires	Budget révisé 2011 Updated Budget Euros
			III. CAPITAL EXPENDITURE - Dépenses d'équipement	
30 000	30 000	30 000	a) Purchase of IT equipments - Equipements informatiques	35 000
13 000	13 000	11 000	b) Furniture & other equipments - Mobilier et autres équipem.	11 000
1 224	1 248	1 273	c) Purchase Publications & Binding - Reliures et publications	1 273
25 000	25 000	20 000	d) Depreciation of fixed assets - Dépréciat, des immobilisations	20 000
-----	-----	-----		-----
69 224	69 248	62 273	TOTAL CHAPTER III	67 273
=====	=====	=====	ANNUAL OPERATING COSTS - Coût opérationnel annuel	=====
2 678 380	2 740 007	2 810 827		2 801 827
=====	=====	=====	IV. ALLOCATION TO FUNDS - Dotations aux fonds dédiés	=====
7 900	8 000	8 100	- a) GEBCO Fund - Fonds pour la Carte bathymétrique	8 100
3 000	3 000	3 000	- b) Renovation Fund - Fonds de rénovation	3 000
40 000	40 000	30 000	- c) Conferences Fund - Fonds pour Conférences & Assemblées	30 000
20 000	20 000	20 000	- d) Removal of Directors Fund - Déménagement des directeurs	20 000
70 000	65 000	55 000	- e) Capacity Building Fund - Fonds de Renforcement des capacités	55 000
0	0	0	- f) Printing Fund - Fonds d'impression	0
-----	-----	-----		-----
140 900	136 000	116 100	TOTAL CHAPTER IV	116 100
-----	-----	-----	TOTAL EXPENDITURE - Dépense totale	-----
2 819 280	2 876 007	2 926 927		2 917 927
=====	=====	=====		=====

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
BUDGET POUR 2011

TABLEAU III : RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

Budget approuvé 2009 Approved budget Euros	Budget approuvé 2010 Approved budget Euros	Budget quinquennal 2011 Approved 5Years Budget Euros	CHAPTERS AND ITEMS	Budget révisé 2011 Updated Budget Euros
2 819 280	2 876 007	2 926 927	Net Expenditure - Dépenses nettes	2 917 927
2 944 950	2 909 665	2 954 739	Income - Revenus	2 919 459
-----	-----	-----	Budget Excess - Excédent budgétaire	-----
125 670	33 658	27 812	Budget Deficit - Déficit budgétaire	1 532
0	0	0	Support to the IRF	0
-22 000	0	0		0
-----	-----	-----	Effect on capital - Effet sur le capital	-----
103 670	33 658	27 812		1 532
=====	=====	=====		=====



**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI  
POUR 2011**

**Projet du 26 juillet 2010**

**ANNEXE B A LA LC44/2010**

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	REF WP QUINQ.	Orientation stratégique	Indicateur de performance
<b>Programme 1 "Affaires générales"</b>					
	<b>Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées</b>			1.2,1.3, 3.3,4.1	SPI1-4-5-6; WPI 6-7-8-34-36
1.1.1	RCTA - Réunions des parties consultatives au Traité sur l'Antarctique		Tâche 1.2.10		
1.1.2	COMNAP - Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.13		
1.1.3	FIG - Fédération internationale des géomètres	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.6		
1.1.4	GEO - Groupe sur l'observation de la Terre	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.16		
1.1.5	AISM - Association internationale de signalisation maritime		Tâche 1.2.4		
1.1.5a	- Liaison interorganisationnelle				
1.1.5b	- AN virtuelles				
1.1.5c	- Coordination pour l'Arctique				
1.1.5d	- Comité sur la navigation électronique				
1.1.6	AIP - Association internationale des ports	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.7		
1.1.7	IAATO - Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.14		
1.1.8	ACI - Association cartographique internationale		Tâche 1.2.5		
1.1.8a	- Conférence				
1.1.8b	- Commission relative aux normes				
1.1.9	CEI - Commission électrotechnique internationale		Tâche 1.2.9		
1.1.10	OMI - Organisation maritime internationale		Tâche 1.2.2		
1.1.10a	- ASSEMBLEE				
1.1.10b	- COMSAR				
1.1.10c	- MSC				
1.1.10d	- NAV				
1.1.10e	- TCC				
1.1.11	COI - Commission océanographique internationale		Tâche 1.2.3		
1.1.11a	- ASSEMBLEE				
1.1.11b	- Groupe d'experts du GLOSS				
1.1.12	ISO - Organisation internationale de normalisation		Tâche 1.2.8		
1.1.13	IPGH - Institut panaméricain de géographie et d'histoire	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.11		
1.1.14	AGPAOC - OMAOC Association de gestion portuaire d'Afrique occidentale et Organisation maritime pour l'Afrique occidentale et centrale		Tâche 1.2.12		
1.1.16	SCAR - Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)	Seulement si nécessaire	Tâche 1.2.15		
1.1.17	NU - Nations Unies		Tâche 1.2.1		
1.1.17a	- UNICPOLOS - Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le Droit de la mer				
1.1.17b	- GGIM - Comité proposé d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géographique globale				
1.1.18	Autres organisations internationales		Tâche 1.2.1		
1.1.18a	- CIRM (réunion)				
1.1.18b	- Union européenne				
1.1.18c	- Association mondiale des SDI				
1.1.18d	- AIPM - Association internationale des pilotes maritimes	Seulement si nécessaire			
1.1.18e	- Groupe de travail de l'OTAN sur les informations géographiques numériques				
	<b>Elément 1.2 Gestion de l'information</b>			1.1,2.1, 2.6	SPI2-6; WPI 1-2-3-4-5-15-16-17-18-30
1.2.1	Développement et maintenance du site web de l'OHI		Tâche 4.1.1		
1.2.2	Communication entre le BHI et les Etats membres par lettres circulaires		Tâche 4.1.2		
1.2.3	Publications de l'OHI - production, révision		Tâche 4.1.3		
1.2.4	Publications hydrographiques dont aucun organisme spécifique n'est chargé - M-12, S-23, S-60, etc.		Tâche 3.2.5		
1.2.5	Bibliothèque technique du BHI		Tâche 4.1.4		
	<b>Elément 1.3 Relations publiques</b>			1.3, 3.3, 3.4, 4.1	SPI1-4-5-6; WPI 8, 34, 35, 36
1.3.1	Relation avec le Gouvernement de Monaco et les représentations diplomatiques		Tâche 4.2.1 Tâche 4.2.5		
1.3.2	Journée mondiale de l'hydrographie		Tâche 4.2.2		
1.3.3	Communications avec l'industrie hydrographique:		Tâche 4.2.3		
1.3.3a	- présentation de documents aux conférences, etc		Tâche 4.2.5		
1.3.3b	- Information bisannuelle des parties prenantes à l'OHI				
1.3.4	Soutien aux relations publiques		Tâche 4.2.6		
1.3.5	Articles de magazines et production de la Revue hydrographique internationale		Tâche 4.2.7		
	<b>Elément 1.4 OHI</b>			1.1, 3.4, 4.1	SPI1- 4- 4bis-6; WPI 1-2-3-4-5-24-25-26-26-27-31-32
1.4.1	Nouvelle structure de l'OHI. Les CHR adoptent des objectifs en vue d'accélérer le processus de ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI		Tâche 5.1.1		
1.4.2	Programme de travail et budget de l'OHI		Tâche 5.1.2		
1.4.3	Plan stratégique de l'OHI et suivi des performances		Tâche 5.1.3		
1.4.4	Administrateur du dispositif de la S-63 et appui à la S-63		Tâche 3.3.2		
	<b>Elément 1.5 Gestion du BHI</b>			1.1	SPI 6; WPI 2,4,5
1.5.1	Administration du BHI		Tâche 5.2.1		
1.5.2	Règlement du personnel du BHI		Tâche 5.2.2		
1.5.3	Service de traduction du BHI		Tâche 5.2.3		
1.5.4	Procédures financières du BHI		Tâche 5.2.4		
1.5.5	Manuel des procédures du BHI en ce qui concerne les activités permanentes		Tâche 5.2.5		
1.5.6	Formation du personnel		Tâche 5.2.6		
1.5.7	Maintenance des locaux du BHI		Tâche 5.2.7		
1.5.8	Achat d'équipement de bureau		Tâche 5.2.8		
1.5.8a	- mise à niveau de routine des logiciels et matériels informatiques				

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	REF WP QUINQ.	Orientation stratégique	Indicateur de performance
1.5.8b	- fourniture et autre équipement				
	<b>Elément 1.6 Conférence hydrographique internationale</b>			1.1, 4.1	SPI 1-6; WPI 1-36
1.6.1	XVIII <sup>ème</sup> CHI (ou Assemblée de l'OHI si le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI est entré en vigueur)		Tâche 5.3.2		
<b>Programme 2 "Services et normes hydrographiques "</b>					
	<b>Elément 2.1 HSSC</b>			1.3,1.4	SPI 2-4-5-7; WPI8-9-10-11
2.1.1	Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)		Tâche 3.1.1		
2.1.2	- Développement de la S-100 et des normes pour les MSDI		Tâche 3.5.1		
2.1.3	- Développement des publications nautiques M4, M11, S52, S57, S100, S101, S10n, INT1,2,3		Tâche 3.3.1		
	<b>Elément 2.2 ABLOS</b>			1.5, 4.4	SPI1, SPI4 ; WPI3-41
2.2.1	ABLOS - Comité consultatif sur le Droit de la mer		Tâche 3.1.16		
2.2.2	Manuel sur les aspects techniques du Droit de la mer (Manuel TALOS)		Tâche 3.6.2		
2.2.3	Assistance technique du Groupe de travail TALOS		Tâche 3.6.3		
	<b>Elément 2.3 CSPCWG</b>			1.4	SPI 5; WPI9,10,11
2.3.1	CSPCWG - Groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes marines		Tâche 3.1.3		
	<b>Elément 2.4 DIPWG</b>			1.4	SPI 5; WPI9,10,11
2.4.1	DIPWG - Groupe de travail sur la présentation des informations numériques		Tâche 3.1.4		
	<b>Elément 2.5 DPSWG</b>			1.4	SPI 5; WPI9,10,11
2.5.1	DPSWG - Groupe de travail sur le dispositif de protection des données		Tâche 3.1.6		
	<b>Elément 2.6 DQWG</b>			1.4	SPI 5; WPI9,10,11
2.6.1	DQWG - Groupe de travail sur la qualité des données		Tâche 3.1.19		
	<b>Elément 2.7 EUWG</b>			1.4	SPI 5; WPI9,10,11
2.7.1	EUWG - Groupe de travail sur la mise à jour des ENC		Tâche 3.1.20		
	<b>Elément 2.8 HDWG</b>			1.4	SPI 5; WPI9,10,11
2.8.1	HDWG - Groupe de travail sur le Dictionnaire hydrographique		Tâche 3.1.8		
2.8.2	- Dictionnaire hydrographique (S-32)		Tâche 3.2.3		
	<b>Elément 2.9 MSDIWG</b>			2.5, 4.2	SPI1-2; WPI 28, 29, 39
2.9.1	MSDIWG - Groupe de travail sur les infrastructures des données spatiales maritimes		Tâche 3.5.2		
	<b>Elément 2.10 SNPWG</b>			1.4	SPI 5; WPI9,10,11
2.10.1	SNPWG - Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)		Tâche 3.1.5		
	<b>Elément 2.11 TSMAD</b>			1.4	SPI 5, WPI 9,10,11
2.11.1	TSMAD - Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD) - Atelier sur les besoins des utilisateurs de la S-101		Tâche 3.1.2		
	<b>Elément 2.12 TWLWG</b>			1.4, 1.5	SPI1-5; WPI9,10,11,12
2.12.1	TWLWG - Groupe de travail sur les marées et les niveaux des eaux		Tâche 3.1.11		
2.12.2	Publications du groupe de travail sur les marées et les niveaux des eaux		Tâche 3.2.4		
<b>Programme 3 " Coordination et soutien interrégional "</b>					
				1.3,2.1,2.2	SPI2-4-5-7-8; WPI 8- 15-16-17-18- 19-20-21-22
3.0.1	Comité de coordination interrégional : a) Organise, prépare et dirige l'IRCC3 b) Soumet des propositions au BHI pour mettre à jour le Plan stratégique c) Coopère avec le BHI à la préparation du Programme de travail 2013-2017 et du Budget de l'OHI à soumettre à la XVIII <sup>ème</sup> CHI (Assemblée) d) Fournit des conseils au BHI pour examiner la mise en œuvre du nouveau mécanisme de planification à la fin de chaque cycle annuel, début 2011		Tâche 1.1.16		
	<b>Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées</b>			2.2	SPI 8; WPI 19-20-21-22
3.1.1	CHRA - Commission hydrographique de la région Arctique		nouvelle		
3.1.2	CHMB - Commission hydrographique de la mer Baltique		Tâche 1.1.6		
3.1.3	CHAO - Commission hydrographique de l'Asie orientale		Tâche 1.1.3		
3.1.4	CHMAC - Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes		Tâche 1.1.10		
3.1.5	CHMMN - Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire		Tâche 1.1.5		
3.1.6	CHN - Commission hydrographique nordique		Tâche 1.1.1		
3.1.7	CHOIS - Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional		Tâche 1.1.13		
3.1.8	CHZMR - Commission hydrographique de la zone maritime ROPME		Tâche 1.1.12		
3.1.9	CHAIA - Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes		Tâche 1.1.11		
3.1.10	CHPSE - Commission hydrographique du Pacifique sud-est		Tâche 1.1.8		
3.1.11	CHATSO - Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest		Tâche 1.1.14		
3.1.12	CHUSC - Commission hydrographique USA/Canada		Tâche 1.1.4		
3.1.13	CHA - Commission hydrographique sur l'Antarctique		Tâche 1.1.15		
3.1.14	CHR oeuvrant pour achever une couverture appropriée des ENC au 31 décembre 2010 (suite)		Tâche 1.1.18 Tâche 1.1.19		
3.1.15	Participation du secteur industriel aux réunions des CHR		Tâche 1.1.20		
	<b>Elément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres</b>			2.2,2.3,4.3	SPI4-7-8; WPI 19-20-21-22-23-24-25-40
3.2.1	CHATO - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.1		
3.2.2	CHMAC - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.3		
3.2.3	CHMMN - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.8		
3.2.4	CHOIS - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI.		Tâche 1.3.6		

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	REF WP QUINQ.	Orientation stratégique	Indicateur de performance
3.2.5	CHZMR - Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.5		
3.2.6	CHAIA - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.4		
3.2.7	CHPSO - Mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI. Conformité avec la Règle V de la Convention SOLAS et participation aux réunions des CHR.		Tâche 1.3.2		
3.2.8	Les CHR encouragent l'approbation des demandes d'adhésion à l'OHI en cours.		Nouvelle		
	<b>Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités</b>			1.3,2.3,3.3,4.4	SPI1-4- 4bis-5-8; WPI 8- 23-24-25-34-41-42-43
3.3.1	CBSC - Sous-comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBSC de l'OHI)		Tâche 2.1.1		
3.3.2	Gestion du Fonds pour le renforcement des capacités (CBFund)		Tâche 2.1.2		
3.3.3	Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités	Seulement si nécessaire	Tâche 2.1.3		
3.3.4	Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités		Tâche 2.1.4		
3.3.5	Programme de travail sur le renforcement des capacités.		Tâche 2.1.5		
3.3.6	Suivi des activités et des initiatives du CB		Tâche 2.1.6		
3.3.7	CINC - Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine. Traite le sujet des mécanismes de recouvrement des coûts; fournit au BHI des mises à jour pour la S-5 et la S-8 relatives aux directives pour l'homologation individuelle et poursuit les délibérations et les consultations avec les CHR sur toutes les initiatives régionales destinées à développer une formation homologuée ou des systèmes visant à suivre et évaluer les compétences des particuliers		Tâche 2.1.7		
3.3.8	Fournir des directives aux institutions de formation		Tâche 2.1.8		
	<b>Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités</b>			1.1,2.1,2.4,3.4	SPI1-2-4-6-7; WPI 4-15-16-17-18-26-27-35
3.4.0	Visites techniques et de conseil		Tâche 2.2.1		
3.4.1	- CHAIA (suivi des visites techniques en Angola, Namibie, Ouganda, Malawi, Tanzanie, Kenya, Seychelles, Mozambique et Madagascar)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.2	- CHAO (Visite à la RPD de Corée avec le Cambodge comme alternative)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.3	- CHMAC (Visite au Costa Rica et à Panama)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.4	- CHPSO (Visite au Kiribati)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.5	- CHATO (Suivi de la visite technique au Gabon, au Cameroun et en Guinée Bissau)	Fonds pour le renforcement des capacités			
3.4.6	Examen des procédures de renforcement des capacités existantes et développement de nouvelles procédures		Tâche 2.2.3		
	<b>Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités</b>			1.1,2.4,3.2,3.3, 4.3, 4.4	SPI1-4-6-7- 8; WPI4-26-27-33-34-40-41-42-43
3.5.1	Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie		Tâche 2.3.1		
3.5.2	Ateliers techniques, séminaires et cours de brève durée		Tâche 2.3.2		
3.5.2a	- Gestion de la base de données et du projet (CHAO)	CBFund			
3.5.2b	- Levés multifaisceaux et à faisceau latéral (CHAO)	CBFund			
3.5.2c	- Production des ENC et assurance de la qualité (CHAO)	CBFund			
3.5.2d	- Atelier sur les levés portuaires et en eaux peu profondes. Cet événement bénéficiera à deux CHR (CHAIA, CHOIS)	CBFund			
3.5.2e	- Atelier régional sur les RSM de type 1 (formation sur l'établissement de structure en matière de RSM et des procédures élémentaires des RSM (Antigua & Barbuda, Iles Vierges britanniques, St Kitts & Nevis, Grenade, Honduras) (CHMAC)	CBFund			
3.5.2f	- Hydrographie Type 1 (formation à l'établissement d'un secteur hydrographique et d'une théorie hydrographique élémentaire (faisceau unique) Antigua & Barbuda, Barbade, Iles Vierges britanniques, Grenade, St Kitts & Nevis (CHMAC)	CBFund			
3.5.2g	- Hydrographie Type 2 (5 jours) formation à la pratique hydrographique de base (faisceau unique) et au traitement des données. Antigua & Barbuda, Barbade, Iles Vierges britanniques, Belize, El Salvador, Guatemala, Grenade, Honduras, St Kitts & Nevis (CHMAC)	CBFund			
3.5.2h	- Cours sur les RSM. CHAISO et autres pays d'Amérique du Sud	CBFund			
3.5.2i	- Premier module du cours de formation à la cartographie marine de catégorie B dispensé par le SH du RU (cours ouvert)	CBFund			
3.5.2j	- Cours avancé de phase I (Angola, Malawi, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Kenya, Afrique du Sud, Comores et Ouganda. CHAIA	CBFund			
3.5.2k	- Cours de formation régional de 2-semaines sur les levés hydrographiques et introduction à la production des cartes. CHATO, CHAIA, CHOIS (en partie)	Avec le financement de l'OMI			
3.5.2l	- Cours de formation régional de 2-semaines sur les ENC de base et la production d'ENC.	Avec le financement de l'OMI			
3.5.2m	- 3 <sup>ème</sup> Cours sur le traitement des données hydrographiques et la cartographie marine (Module 1 et 2 distinct du Module 3)	Avec le financement de la NF (Projet japonais de renforcement des capacités)			
3.5.3	Cours d'hydrographie et cours de cartographie marine		Tâche 2.3.3		
3.5.4	Formation pratique (à terre/ à bord)		Tâche 2.3.4		
3.5.5	Projets maritimes		Tâche 2.3.5		
3.5.5a	- Projet d'autoroute maritime électronique (détroit de Malacca)				
3.5.5b	- Mise en place d'une autoroute maritime (océan Indien occidental)				
3.5.5c	- Sécurité de la navigation sur le lac Victoria	Seulement si nécessaire			
3.5.5d	- Mise en place d'une autoroute maritime (Mer méditerranée occidentale)	Seulement si nécessaire			

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	REF WP QUINQ.	Orientation stratégique	Indicateur de performance
3.5.6	Le Sous-Comité sur le renforcement des capacités favorisera les accords bilatéraux dans le but de satisfaire aux exigences de la Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS		Tâche 2.3.6		
	<b>Elément 3.6 Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale</b>			2.1, 2.2	SPI2-7-8; WPI 15-16-17-18-19-20-21-22
3.6.1	GT sur le WEND . a) Suivre les progrès en matière d'apport à la couverture ENC. b) Tenir les présidents des CHR informés des questions relatives aux ENC. c) Etablir des liaisons et appuyer le BHI dans la préparation des rapports sur le statut des ENC au Sous-Comité NAV de l'OMI pour faire en sorte que les meilleures informations utilisées soient utilisées.		Tâche 3.1.12		
3.6.2	Les CHR devront assurer la coordination de la cohérence et de la qualité des ENC		Tâche 3.3.4		
3.6.3	C-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde		Tâche 2.2.2		
3.6.4	Séries de cartes INT		Tâche 3.3.5		
	<b>Elément 3.7 Renseignements sur la sécurité maritime</b>			1.4,2.1	SPI2,SPI5, SPI7, WPI 9-10-11-17
3.7.1	SMAN - Sous-Comité du Service mondial d'avertissements de navigation		Tâche 3.1.9		
3.7.2	- Elargissement et couverture du SMAN		Tâche 3.4.1		
3.7.3	- Coordinateurs de zone NAVAREA		Tâche 3.4.2		
3.7.4	- Publications du SMAN		Tâche 3.4.3		
	<b>Elément 3.8 Programme de cartographie océanique</b>			1.1, 1.5,2.6,3.4	SPI1-4-6; WPI 1-12-13-30-35
3.8.1	Comité directeur de la GEBCO. Examiner comment renforcer la collaboration avec les CHR et en priorité l'amélioration de la bathymétrie à haute résolution des eaux peu profondes au niveau régional.		Tâche 3.1.13		
3.8.2	TSCOM - Sous-Comité technique sur la cartographie des océans		Tâche 3.1.14		
3.8.3	SCUFN - Sous-Comité sur les noms du relief sous-marin		Tâche 3.1.15		
3.8.4	Bathymétrie en eaux peu profondes		Tâche 3.7.1		
3.8.5	Intégration des données bathymétriques		Tâche 3.7.2		
3.8.6	Cartes et quadrillages numériques		Tâche 3.7.3		
3.8.7	Nouveaux produits GEBCO		Tâche 3.7.4		
3.8.8	Prise de conscience globale		Tâche 3.7.5		
3.8.9	Centre de données bathymétriques numériques de l'OHI		Tâche 3.7.6		
3.8.10	Projets de cartes bathymétriques internationales, cohérence, série de cartes régionales		Tâche 3.7.7		
3.8.11	Tenue à jour des publications de la GEBCO : B1, B4, B6, B7, B8, B9		Tâche 3.7.8		

NOTE: L'indication des orientations stratégiques et des indicateurs de performance ne constitue qu'une référence approximative.

Version 26 juillet 2010

## PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DE L'OHI POUR 2011

Ce document développe le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2011, qui sont fournis sous couvert des annexes B et A, respectivement. Ils sont rattachés par leurs tâches et objectifs communs et donnent une indication des ressources budgétaires nécessaires à leur accomplissement. Ce document décrit de manière plus explicite ces liens.

Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2011 est divisé selon les trois programmes suivants :

- Programme 1 « Affaires générales »;
- Programme 2 « Services et normes hydrographiques » et
- Programme 3 « Coordination et soutien interrégional ».

Cette nouvelle structure du programme de travail de l'OHI constitue en fait une présentation différente du programme de travail quinquennal approuvé par la XVII<sup>e</sup> CHI en 2007. Les anciens programmes 4 et 5 constituent essentiellement la base du nouveau programme 1; l'ancien programme 3 constitue le nouveau programme 2 et les anciens programmes 1 et 2 constituent la base du nouveau programme 3. Les éléments du programme original ont été conservés mais, comme on l'a déjà mentionné, ils ont été placés dans un ordre différent. Des numéros différents leur ont donc été attribués. Le détail en est donné ci-après :

### ANALYSE FINANCIERE

#### Revenus :

Les ressources nécessaires pour réaliser le programme de l'OHI proviennent pratiquement exclusivement des contributions des Etats membres. Pour 2011, le nombre de parts a augmenté pour atteindre 683 en comparaison avec les 673 parts utilisées pour la préparation des estimations budgétaires de la XVII<sup>e</sup> CHI de 2007. Ceci s'explique par l'adhésion de deux nouveaux Etats membres, le Qatar et l'Irlande, ainsi que par le rétablissement des avantages et prérogatives du Suriname après la XVII<sup>e</sup> CHI, et par une diminution nette d'une part en raison des variations de tonnage. Les quatre parts qui restent impayées par les Etats membres suspendus ne sont pas prises en compte pour le calcul.

En ce qui concerne le niveau des contributions, la XVII<sup>e</sup> Conférence HI a décidé, pour 2011, d'accroître la valeur unitaire de la part de 1,5% pour atteindre 4 044,25 ; toutefois, compte tenu de la situation financière satisfaisante de l'Organisation, le Comité de direction propose de conserver la même valeur unitaire de la part que celle utilisée depuis 2005, à savoir 3 984,48€. Les revenus totaux attendus sont donc légèrement inférieurs au montant approuvé dans le cadre du budget quinquennal - 2 954 740 €, ramenant le revenu total prévu à 2 919 460 €.

#### Dépenses :

Le Comité de direction propose de fixer les dépenses à un niveau légèrement inférieur à celui approuvé par la XVII<sup>e</sup> Conférence HI, soit 2 917 927 €. Ceci constituera encore un léger excédent budgétaire de 1 532 € qui donnera une certaine souplesse et permettra d'anticiper des circonstances non prévues.

Les dépenses sont réparties dans les chapitres suivants :

*Chapitre 1 – Coûts afférents au personnel :*

Les coûts afférents au personnel inscrits au budget pour 2011 atteignent 2 202 519 €, représentant environ 75% des dépenses totales; naturellement, la majeure partie du Chapitre 1 est consacrée aux salaires des directeurs et du personnel du BHI (74%). On estime que le fonds de retraite interne continuera à être entièrement financé, et soumis à des ajustements annuels reposant sur des études actuarielles. Par conséquent, le paiement des pensions aux retraités s'effectuera à partir du FRI qui est géré séparément et non pas à partir du budget de l'OHI.

*Chapitre 2 – Coûts d'exploitation courants :*

Les coûts d'exploitation courants sont maintenus au niveau approuvé par la Conférence, soit 532 035 €. Les dépenses de voyage restent comparables à celles des années précédentes, et ce malgré l'accroissement des tarifs aériens dont l'impact sera absorbé dans le programme de travail. Les coûts de déplacements liés à l'accompagnement du programme de renforcement des capacités restent dans les limites de la prévision du budget quinquennal.

*Chapitre 3 – Dépenses d'investissements :*

La gestion de ces dépenses a été améliorée. Pour 2011, le montant des dépenses (67 273 €) est maintenu au niveau de la prévision du budget quinquennal et est d'un niveau équivalent aux estimations budgétaires quinquennales approuvées par la XVIIème Conférence HI.

*Affectation des fonds :*

Les fonds réservés aux futures dépenses demeurent au niveau de l'enveloppe globale (116 100€) approuvée par la XVIIème Conférence HI.

**ANALYSE PROGRAMMATIQUE**

Les éléments exposés ci-dessous donnent des indications sur le niveau d'effort ainsi que sur les effectifs du BHI et des Etats membres qui participent à chaque élément. A partir de ces informations, un niveau de dépenses approximatif peut être estimé. Les fonds affectés à des lignes budgétaires explicites associées à un élément du programme sont mis en relief, selon qu'il convient.

**Programme 1 « Affaires générales »***Élément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales.*

Cet élément identifie les principales organisations internationales avec lesquelles l'OHI est en liaison. Pour faciliter les références, celles-ci sont listées dans l'ordre alphabétique. Traditionnellement, l'OHI participe aux réunions de la RCTA, de l'AIMS, de l'ACI, de l'OMI, de la COI, de l'ISO, de l'AGPAOC, des NU et de quelques autres organisations. La participation à d'autres organisations également listées s'effectue « sur demande uniquement », comme dans le cas du COMNAP, de la FIG, de GEO, de l'IAATO, de l'IPGH et du SCAR, entre autres. Le Comité de direction décidera de sa participation en fonction des thèmes de discussion lors des réunions.

Le Système du Traité sur l'Antarctique continue d'adopter des mesures en vue de renforcer la priorité accordée aux levés hydrographiques et à l'amélioration ainsi qu'à l'achèvement d'une couverture appropriée en cartes marines. Le programme de travail de l'OHI s'efforce d'insister dans ce sens. Les comptes rendus annuels des progrès accomplis ont constitué un élément déterminant pour accroître la prise de conscience et seront maintenus. L'amélioration de la sécurité de la navigation, de la protection de l'environnement marin et de la contribution des sciences dans l'Antarctique nécessite une participation active au processus de la RCTA. Un directeur représente généralement l'OHI lors des réunions RCTA en vue de maintenir la continuité de cet effort.

Une étroite coordination existe avec l' AISM et l' AIP pour la coopération dans des projets de renforcement des capacités et pour des conseils experts sur diverses initiatives en matière de sécurité de la navigation (comme l' e-Navigation) entreprises par l' AISM et l' AIP.

Normalement, un adjoint technique ou un représentant d' un Etat membre représente l' OHI aux réunions présentant un intérêt pour cette dernière.

L' implémentation des obligations hydrographiques énoncées dans le Chapitre V de la Convention SOLAS nécessite toujours une étroite liaison avec l' OMI. L' interaction OHI-OMI s' est accrue avec des initiatives visant à encourager l' augmentation des adhésions à l' OHI, la coordination des efforts en matière de renforcement des capacités, la fourniture de conseils experts et la promotion de l' hydrographie, au sein de l' OMI. Un directeur et un adjoint technique participent généralement aux réunions des principaux organes de l' OMI. Un représentant d' un Etat membre ou un adjoint technique participent d' ordinaire aux réunions du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).

Les initiatives conjointes avec la COI concernent essentiellement le renforcement des capacités, la GEBCO et les CBI, ainsi que l' importance accrue de la bathymétrie en eaux peu profondes à l' appui des systèmes d' alertes contre les tsunamis et d' autres dangers côtiers, et font qu' un directeur participe aux réunions de l' Assemblée de la COI.

La coordination démarré en 2007 avec l' OMI, la COI, l' AISM et l' OMM et poursuivie en vue d' améliorer les efforts de renforcement des capacités, constitue une activité importante à laquelle participent un directeur et un adjoint technique.

Plusieurs organisations comme l' ACI, la CEI, l' ISO et la FIG sont des partenaires importants pour le développement et la tenue à jour des normes. La FIG en particulier y contribue avec les normes de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine. Un directeur ou un adjoint technique représente l' OHI à ces organisations, lorsqu' il est jugé que les discussions seront utiles pour l' OHI.

La participation de l' OHI à d' autres réunions est importante pour que l' OHI reste au premier rang lorsque les discussions portent sur l' hydrographie ou sur des disciplines connexes. Le Comité de direction révisé les ordres du jour de manière détaillée avant de décider de la manière de procéder.

#### ***Elément 1.2 Gestion de l' information***

L' ensemble du comité de direction et des adjoints techniques ainsi que les traducteurs et plusieurs membres de catégorie B participent pleinement à l' accomplissement des tâches regroupées sous cet élément. La maintenance de bonnes communications avec les Etats membres constitue une priorité pour le BHI ; par conséquent le site web de l' OHI et les services de cartes en ligne sont contrôlés en permanence. La communication la plus efficace et la plus rapide, entre les Etats membres et le BHI s' effectue bien évidemment via Internet et le BHI doit continuer à améliorer ses capacités dans ce domaine. Aujourd' hui, pratiquement toutes les publications ont été mises en ligne gracieusement, sur le site Web de l' OHI. Les lettres circulaires sont mises en ligne sur internet dès qu' elles sont signées par le comité de direction. Les communications numériques (courriel) ont la préférence étant donné qu' elles peuvent être enregistrées directement dans le système de gestion des documents (DMS). Le DMS continuera de bénéficier d' améliorations avec l' aide du Service hydrographique chilien.

#### ***Elément 1.3 Relations publiques***

Le Comité de direction est en charge des relations avec la Principauté de Monaco et avec d' autres autorités gouvernementales de l' OHI et des Etats non membres de l' OHI. Le comité de direction et les adjoints techniques accomplissent cette tâche en représentant l' OHI à des conférences externes, auprès d' autres Organisations et réunions avec l' industrie hydrographique. Un important engagement personnel

est requis pour la préparation des communications faites en cette occasion. La Journée mondiale de l'hydrographie est un événement majeur préparé par le BHI. En 2011, le CD a pour objectif de faire reconnaître le rôle et l'importance des hydrographes et de motiver les nouvelles générations. Par conséquent, le thème suivant est proposé : « Les ressources humaines - un élément capital du succès de l'hydrographie ».

#### ***Elément 1.4 OHI***

Cet élément comprend la gestion du programme de travail et du budget de l'OHI, ainsi que la poursuite de l'implémentation de la nouvelle structure de l'OHI. Celle-ci comprend une étude et l'application du mesurage des indicateurs de performance à deux niveaux, stratégique et pratique, afin d'évaluer et de contrôler la progression du programme de travail de l'Organisation. Le comité de direction, deux adjoints techniques et un membre du personnel de catégorie B seront en charge de cette activité. Le président et le vice-président de la Commission des finances participent au moins deux fois par an à l'examen de la situation budgétaire.

#### ***Elément 1.5 BHI***

Tous les travaux internes envisagés pour 2011 sont englobés dans ce point auquel l'ensemble du BHI participe. L'administration est gérée par le comité de direction avec l'assistance des adjoints techniques et d'un membre du personnel de catégorie B. Les procédures existantes seront progressivement renseignées dans des documents écrits afin d'améliorer l'administration et le contrôle financier de toutes les activités permanentes du BHI. En ce qui concerne le service de traduction, la charge de travail continuera de faire l'objet d'un examen attentif afin d'établir les priorités en fonction des ressources et de déterminer si un soutien supplémentaire est nécessaire soit avec l'aide des Etats membres soit en sous-traitant la traduction de certains documents sélectionnés.

#### ***Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales***

La préparation de la VIIIème CHI (2012) suivra le traditionnel compte à rebours afin de s'assurer que tous les documents sont disponibles en temps voulu pour les Etats membres. Le Comité de direction et l'ensemble du personnel participeront à cette activité.

### **Programme 2 « Services et normes hydrographiques »**

#### ***Elément 2.1 Comité des services et des normes hydrographiques***

Cet élément donne une idée générale des objectifs techniques de l'OHI pour 2011, parmi lesquels le développement du Registre S-100 et la spécification de produit ENC de la S-101 font partie des objectifs techniques essentiels de l'Organisation. Un directeur, trois adjoints techniques et plus de quarante représentants des Etats membres jouent un rôle actif dans la progression de ces activités. Le HSSC se réunit chaque année avec la participation de plus de 30 Etats membres et d'un nombre croissant d'observateurs des OING.

#### ***Eléments 2.2 à 2.12***

Ces éléments sont listés dans l'ordre alphabétique pour faciliter les références.

Les organes subsidiaires du HSSC sont régis par un mandat et par des règles de procédures. Tous, à l'exception d'ABLOS, comprennent des experts techniques issus des Etats membres, auxquels viennent s'ajouter des observateurs d'Organisations internationales non gouvernementales (OING) et d'experts collaborateurs invités. Dans le cas d'ABLOS, les compétences sont issues des représentants d'Etats membres de l'OHI et de l'Association internationale de géodésie. Chaque organe suit un programme de travail coordonné et approuvé par le HSSC en tant qu'organe directeur.



ABLOS se chargera d'une nouvelle activité stimulante en apportant un soutien aux activités de renforcement des capacités en relation avec le droit de la mer. Le président d'ABLOS est assisté par un adjoint technique.

Le CSPCWG s'occupe d'activités en rapport avec la normalisation des cartes au format papier. D'autres organes – le DIPWG, le DPSWG, le DQWG et l'EUWG traitent essentiellement de différents aspects relatifs aux ENC, depuis la perspective des informations numériques et à la protection des données jusqu'aux questions de qualité et de mise à jour. Le HDWG continuera d'examiner des propositions en vue de leur inclusion dans le dictionnaire hydrographique et le MSDIWG continuera de promouvoir l'hydrographie au sein de plus larges modèles d'infrastructures de données nationales et régionales. Le SNPWG poursuivra ses travaux de développement des normes basées sur la S-100 pour les publications numériques. Le GT du TSMAD participera à d'autres travaux d'implémentation de la S-100 et au développement de la spécification de produit ENC de la S-101. Le GT sur les marées et sur les niveaux des eaux concentra davantage son attention sur les marées et sur les niveaux des eaux étant donné que ceux-ci se rapportent à la navigation numérique et à la fourniture de services hydrographiques connexes.

### **Programme 3: « Coordination et soutien interrégional »**

#### ***Elément 3.0.- Comité de coordination interrégional***

Ce comité développe ses règles de travail et ses méthodes de fonctionnement afin de mieux accomplir les objectifs décrits par la nouvelle structure de l'OHI. En 2011, le comité fournira des conseils au BHI sur l'implémentation des principes de planification proposés par l'ISPGWG et approuvés lors de la XVII<sup>ème</sup> Conférence de 2007; le comité travaillera également avec le BHI à la préparation du programme de travail et du budget pour la période 2013-2017 et commencera à examiner toutes les propositions de mise à jour du plan stratégique, si nécessaire. Un directeur du BHI – le secrétaire du comité – et deux AT sont directement impliqués dans cette activité.

#### ***Elément 3.1. – Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées :***

Cet élément est essentiellement accompli par le biais des réunions des Commissions hydrographiques régionales (CHR). En 2011, douze CHR et la CHA envisagent de se réunir. Ces réunions ont pris de l'importance et continueront d'en prendre la mesure que les CHR participent toujours plus à l'exécution du programme de travail de l'OHI et au développement du plan stratégique de l'OHI. Ces réunions de deux à quatre jours qui sont souvent tenues conjointement avec un atelier ou un séminaire constituent la meilleure opportunité pour les pays d'une région (Etats membres et Etats non membres) de discuter des réalisations, d'identifier des initiatives et de développer des positions régionales sur des questions de l'OHI. De plus en plus d'OING et de représentants de l'industrie hydrographique participent à ces événements qui offrent une occasion unique aux pays en développement de se tenir au fait des développements technologiques et des opportunités de formation. La participation varie en fonction de la région mais est généralement de l'ordre de 20 à 50 participants à chaque rencontre. Un directeur, parfois accompagné d'un adjoint technique, y représente le BHI, fournissant conseils et assistance sur des questions relatives à l'OHI.

#### ***Elément 3.2. –Participation accrue des Etats non membres :***

Cet élément regroupe des activités visant à implémenter des stratégies régionales qui encouragent la participation et l'engagement d'Etats non membres aux activités de l'OHI, en vue de faciliter la compréhension de leurs obligations internationales relatives à l'hydrographie, dans le cadre du Chapitre V de la Convention SOLAS et de développer la capacité de satisfaire aux exigences de la Règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS. Tous les directeurs et les adjoints techniques doivent suivre cette activité et soutenir le président de leurs CHR respectives. Cet élément inclut également des activités visant à encourager la réintégration des Etats membres suspendus, l'approbation des demandes et le dépôt des instruments d'adhésion, selon qu'il convient.

***Elément 3.3 – Gestion du renforcement des capacités :***

Cet élément comprend les réunions du CBSC et les normes de compétences du comité international ainsi que de nombreuses tâches centrées sur la nécessité d'optimiser la structure du CB de l'OHI en améliorant la coordination avec les CHR, en augmentant le contrôle sur des projets/initiatives convenus et en évaluant l'utilité des procédures mises au point pour contribuer à une meilleure gestion du fonds pour le renforcement des capacités. Ce fonds soutiendra les activités identifiées dans les éléments 3.4 et 3.5. Pour 2011, une affectation de 55 000 € du budget normal et près de 65 000 € de la contribution de la République de Corée seront destinés au fonds CB pour différents projets. La priorité est accordée au développement de la première et de la seconde phase des capacités hydrographiques dans les pays en développement. Les capacités de production des ENC sont également incluses, notamment par le biais du soutien du projet japonais de renforcement des capacités et de la contribution de l'OMI. Un directeur et un adjoint technique participent à hauteur de 30% de leur temps à l'exécution de cette activité. Le personnel du service financier du BHI contribue également à cet élément.

La progression et la mise à jour des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine et des publications connexes (notamment la S-5 et la S-8), sont incluses sous cet élément, en même temps que la révision et l'homologation des programmes hydrographiques et cartographiques ainsi que la mise au point de mécanismes de financement du comité international, les directives pour l'homologation des qualifications individuelles et la contribution à l'établissement de nouveaux programmes. Cette tâche particulière concerne un directeur, un adjoint technique et des représentants de quatre Etats membres.

***Elément 3.4 – Evaluation du renforcement des capacités***

Cet élément comprend les visites des pays sélectionnés situés dans les zones de la CHAIA, de la CHAO, de la CHMAC, de la CHPSO et de la CHAtO. Des visites, techniques et consultatives seront effectuées par des groupes d'experts de leur région respective, avec l'appui du personnel du BHI, selon que de besoin.

Le CBSC continuera de développer ses procédures d'évaluation des projets de renforcement des capacités individuels. Le BHI et les CHR contribueront à évaluer les actions de suivi en interne en rapport avec toutes les recommandations incluses dans les rapports des visites techniques. Cette tâche concerne un directeur et un adjoint technique qui apportent leur appui au président du CBSC.

***Elément 3.5 – Apport en renforcement des capacités***

Plusieurs tâches sont incluses sous cet élément, à commencer par l'accroissement de la sensibilisation à l'importance de l'hydrographie et l'identification de toutes les capacités et de tous les moyens possibles. Plusieurs CHR bénéficieront d'ateliers techniques et de cours de courte durée. Toutes les initiatives ont été identifiées comme prioritaires par les CHR appropriées ; le CBSC a étudié et évalué toutes les propositions et a identifié le niveau de soutien qui pourra être assuré par le fonds sur le renforcement des capacités. En 2011, la priorité sera accordée aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et d'Amérique centrale.

Cet élément tient également compte du développement de plusieurs projets d'autoroutes maritimes électroniques. Le suivi et la coordination de toutes les activités en matière de renforcement des capacités mobilisent quasiment 50% du temps d'un directeur et d'un adjoint technique.

***Elément 3.6.- Coordination de l'hydrographie et de la cartographie globales***

Le GT du WEND supervisera la progression de la couverture, la cohérence et la qualité des ENC et tiendra les CHR informées des questions relatives aux ENC. Ce GT aidera également le BHI à préparer des rapports, pour l'OMI et d'autres organisations pertinentes, sur la disponibilité des ENC. Le soutien du BHI pour la série de cartes INT est également inclus sous cet élément. Un directeur et un adjoint technique sont concernés par les composantes de cet élément. La création et la tenue à jour ultérieure d'une série d'ENC pour référence mondiale au BHI est attendue en 2011.

***Elément 3.7 – Renseignements sur la sécurité maritime***

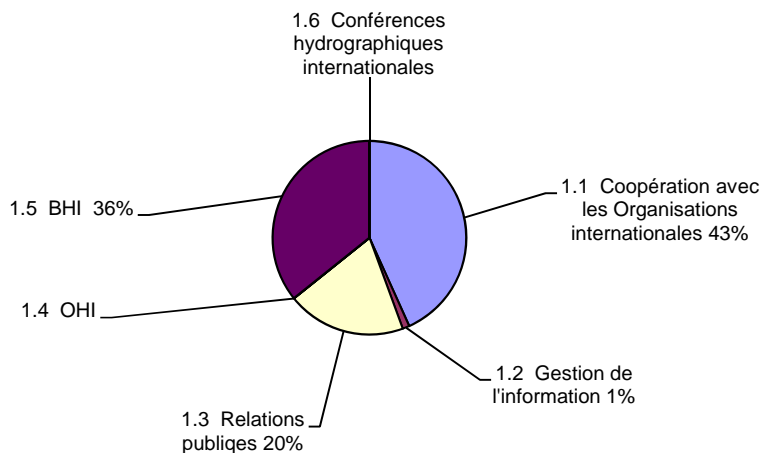
Cet élément regroupe la réunion annuelle du SMAN-SC et l'amélioration continue du niveau de coordination des zones NAVAREAS. La tenue à jour régulière de publications pertinentes, telle la S-53 est également incluse. Le président du SMAN-SC participera à la troisième réunion de l'IRCC et les membres du SMAN-SC dispenseront différents cours sur les RSM dans le cadre du programme de renforcement des capacités. Un directeur et un adjoint technique doivent superviser cette activité avec le soutien des membres du SMAN-SC et de son président.

***Elément 3.8 – Programme de cartographie océanique***

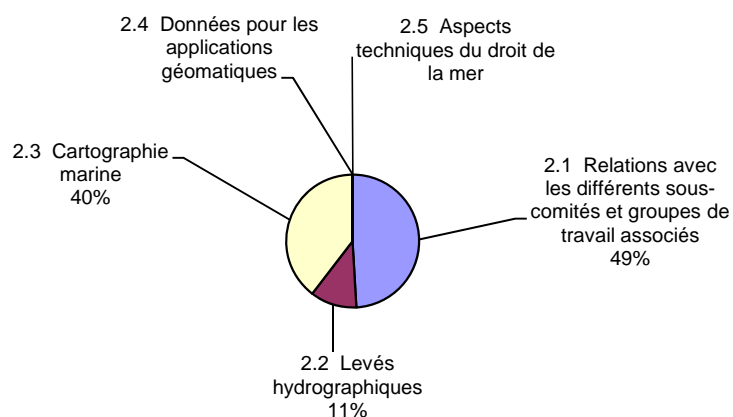
Cet élément comprend la réunion du comité directeur et de ses deux sous-comités. A partir d'une décision du conseil exécutif de la COI et d'une demande spécifique de l'IRCC, la priorité sera accordée à l'amélioration de la bathymétrie à haute résolution en eaux peu profondes pour la GEBCO. D'autres tâches prévues pour 2011 incluent notamment les quadrillages, de nouveaux produits et la contribution à l'enseignement ainsi que la tenue à jour des publications associées, avec une priorité à la B-7, Directives de la GEBCO. Les questions de la GEBCO sont gérées par un directeur, trois adjoints techniques et quelque dix représentants d'Etats membres qui participent au comité directeur de la GEBCO ainsi que les deux sous-comités SCUFN et TSCOM.

---

### Programme 1 - Affaires générales



### Programme 2 - Services et normes hydrographiques



### Programme 3 - Coordination et soutien interrégional (inclus Fonds de renforcement des capacités)

